



Mesures sanitaires de l'Eglise catholique en Hainaut

06 décembre 2021

A l'attention des doyens et curés du diocèse de Tournai
A l'attention des acteurs pastoraux du diocèse de Tournai

Chers confrères, chers collaborateurs,

Le dernier comité de concertation de ce vendredi 3 décembre a pris des mesures complémentaires pour lutter contre la progression du coronavirus. Nous pouvons en retenir 3 éléments qui nous impactent.

1° Célébrations

C'est toujours le protocole du 1^{er} septembre 2021 qui est d'application. La seule modification à ce protocole est l'obligation du port du masque dès 6 ans (et plus 10 ans).

Pour rappel, l'obligation faite au secteur de l'Horeca de fermer à 23h ne concerne pas les messes de minuit et le *Covid Safe Ticket* (CST) n'est pas requis pour les célébrations (mais bien pour d'autres activités dans une église (concert, exposition, verre de l'amitié...))

2° Catéchèse

Dès ce lundi 6 décembre, les activités parascolaires sont interdites. Il faut considérer que la catéchèse est assimilée à ce type d'activités. Les activités de catéchèse sont donc suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Et si les enfants sont invités à participer à une célébration, on veillera à la bonne application des gestes barrières même auprès des plus jeunes.

3° Répétitions de chorales

Plusieurs m'ont interpellé à propos des consignes transmises par la Fédération Musicale du Hainaut à ses membres, considérant les répétitions de chorale comme des réunions privées, et donc interdites en intérieur. Je précise donc que les chorales qui répètent dans une église pour préparer les célébrations sont autorisées. A condition toujours de respecter les gestes barrières.

Je vous souhaite de continuer à cheminer vers Noël dans la sérénité.

Olivier Fröhlich
Vicaire général